

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 882 950 francs destiné à l'auscultation et à l'entretien de diverses voies publiques.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Lors de l'élaboration du projet de budget 1996, le Conseil administratif prenait la décision d'amputer le budget de la Division de la voirie de 3 000 000 de francs sur le groupe des comptes 230402.314 et 230428.314. Ces rubriques sont destinées à assurer annuellement l'entretien courant des voies publiques de la Ville, cela pour répondre non seulement aux dispositions légales fixées par la loi sur les routes, mais aussi pour assurer une sécurité optimale à tous les usagers du domaine public communal.

Si jusqu'en 1995 le Conseil administratif pouvait réaliser ces missions grâce au budget, il est depuis 1996 contraint de recourir à des demandes de crédit d'investissement pour s'assurer les ressources minimales, afin de pouvoir confier ces travaux d'auscultation et d'entretien à des tiers.

2. Description

a) Auscultation du réseau routier

Les dernières mesures routières du réseau datent de 1995. Pour des raisons budgétaires, ces mesures n'ont pas été reconduites depuis. Afin de réactualiser le bilan de l'état du réseau routier, et ainsi de pouvoir planifier les travaux à entreprendre, une nouvelle série de mesures est à faire.

Ces mesures sont de trois ordres, à savoir:

- la portance des chaussées est définie à l'aide du déflectographe Lacroix;
- la planéité des chaussées à l'aide de l'analyseur de profil en long;
- la glissance des chaussées à l'aide du skiddomètre.

A cela s'ajoutent les relevés visuels des dégradations apparentes.

La compilation de ces données permet de connaître l'état de la chaussée, ainsi que le degré d'urgence d'une intervention de renforcement ou de reconstruction.

b) *Entretien des voies publiques*

Il s'agit d'interventions plus ou moins lourdes suivant l'état de dégradation des chaussées et des trottoirs. Ce sont en principe les rues, les places, ainsi que les aménagements intégrés et immédiatement contigus suivants:

– Rue Eynard

La chaussée est entièrement à reconstruire, y compris l'encaissement, ainsi que les trottoirs en béton.

– Place des Eaux-Vives et avenue de Frontenex

Pour l'avenue de Frontenex, sur le tronçon rue du Jeu-de-l'Arc – place des Eaux-Vives, il est prévu une réfection complète, y compris l'encaissement de la voie de bus et d'une partie de la chaussée.

Pour la place des Eaux-Vives, la reconstruction complète de la chaussée, y compris l'encaissement, ainsi que les trottoirs en béton.

– Boulevard Helvétique (tronçon cours de Rive – rue du Rhône)

Il est prévu la remise en état des trottoirs en enrobés bitumineux, un renouvellement de la couche de finition dans la zone du parking et une reconstruction partielle ou totale de la chaussée.

– Place des Casemates

Remise en état complète de la place, ainsi que des chaussées adjacentes, à savoir la rue de l'Athénée et le boulevard Jaques-Dalcroze.

– Boulevard des Tranchées

Les réfections concernant des trottoirs en béton ou en béton bitumineux, la chaussée avec des purges de l'encaissement, le renouvellement des enrobés et, sur un tronçon, la reconstruction complète de la voie de bus.

De plus, afin de prolonger la durée de vie des chaussées présentant des fissures, il est nécessaire d'effectuer une campagne de colmatage de celles-ci.

S'ajoute encore à cela, le changement d'un certain nombre de regards de cheminées défectueux permettant l'accès aux collecteurs d'eaux claires et usées.

3. **Estimation du coût**

a) *Auscultation du réseau routier*

Poste 1 – Axes principaux

1.1	Portance (mesures au défectographe Lacroix)	km 62	38 279
1.2	Planéité longitudinale (mesures à l'analyseur de profil en long)	km 63	19 171
1.3	Glissance (Mesures au skiddomètre)	km 64	14 112

Fr.

Fr.

1.4 Plus-value pour mesures de nuit	km 189	6 114	
	Total Poste 1 – Axes principaux		77 676
Poste 2 – Axes secondaires			
2.1 Portance	km 252	155 585	
2.2 Planéité longitudinale	km 238	72 423	
2.3 Glissance	km 71	15 656	
2.4 Plus-value pour mesures de nuit	km 561	18 148	
	Total Poste 2 – Axes secondaires		261 812
Total Postes 1 et 2			339 488
TVA 7,6%			25 801
Frais de promotion 4%			14 612
Intérêts intercalaires	$379\,901 \times 6 \times 4$		
	$2 \times 100 \times 12$		3 799
Total a) Auscultation du réseau routier			383 700
<i>b) Entretien des voies publiques</i>			
Rue Eynard	1950 m ² à Fr. 220.–		429 000
Place des Eaux-Vives et avenue de Frontenex	5500 m ² à Fr. 220.–		1 210 000
Boulevard Helvétique	3000 m ² à Fr. 185.–		555 000
Place des Casemates	4650 m ² à Fr. 185.–		860 250
Boulevard des Tranchées	8000 m ² à Fr. 185.–		1 480 000
Colmatage de fissures	10 km		100 000
Changement de regards	35 pièces		100 000
Total			4 725 250
TVA 7,6%			359 119
Frais de promotion 4%			203 375
Intérêts intercalaires	$5287\,744 \times 24 \times 4$		
	$2 \times 100 \times 12$		211 506
Total b) Entretien des voies publiques			5 499 250
Récapitulation			
Total a) Auscultation du réseau routier			383 700
Total b) Entretien des voies publiques			5 499 250
Total du crédit pour l'auscultation et l'entretien de diverses voies publiques			5 882 950

4. Programme financier quadriennal

Cet objet figure au 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 sous les N° 101.15.08 et 101.15.10: entretien et rénovation du domaine public.

5. **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.
Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.

7. **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

La réalisation de ces projets n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 452 259 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRETÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

su l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 882 950 francs destiné à l'auscultation et à l'entretien de diverses voies publiques.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 882 950 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2004 à 2023.